

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine Morenville
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/02/2025

N/Réf. : SGL20462_737_PU
Gest. : MB
V/Réf. : PU2024-53
Corr: Ducarme Chloé
NOVA : 13/XFD/1936160

SAINT-GILLES. Rue Emile Feron, 85
(= zone de protection d'une maison classée Néoclassique sise rue Coenraets 56)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: modifier le volume et les aménagements intérieurs avec travaux structurels et ajouter une lucarne sur le versant avant de la toiture
Demande de la Commune du : 13/01/2025

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 13/01/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 29/01/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale
Brugis©



Façade à rue. Situation existante. ©Google
Street View

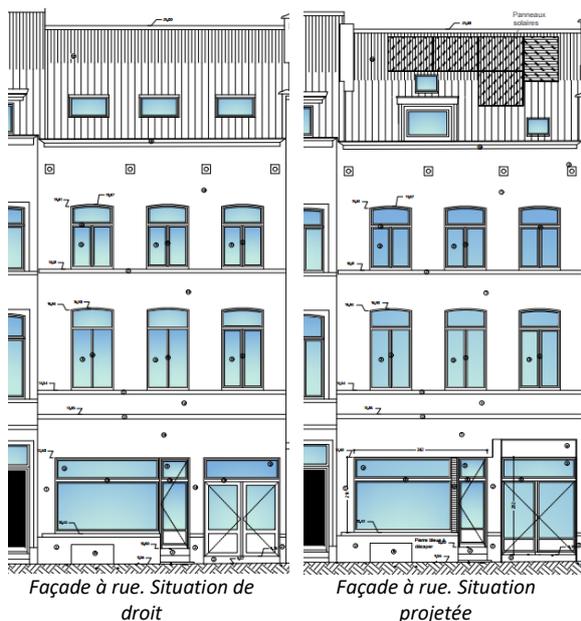


Vue de la rue avec l'immeuble (flèche bleue) et le bien classé (étoile rose). Image ©Google Street View avec ajouts de la CRMS

L'immeuble est situé dans la zone de protection d'une maison néoclassique aux façades, toiture et certaines parties intérieures classées comme monument et sise Rue Coenraets 56 (AG du 22/01/2004)

La CRMS a déjà été interrogée sur ce bien lors de sa séance du 31/03/2021 dans le cadre d'une précédente demande de permis d'urbanisme. Elle n'avait alors pas formulé de remarques ([SGL20462_671_PU_EmileFeron_85.pdf](#)). Suite à cette demande, un permis d'urbanisme a été délivré en date du 20/09/2021 (réf : 13/AFD/1775130)

La présente demande a pour objet la mise en conformité des réaménagements intérieurs, l'ajout d'un volume en façade arrière, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures avant et arrière, l'adaptation des fenêtres de toit, ainsi que le maintien de la lucarne en façade à rue.



Images extraites du dossier de demande.



Façade à rue. Situation existante.



Vue aérienne. Situation existante.

©Google Street View

Avis de la CRMS

Les interventions ne présentent qu'un faible impact sur les vues vers et depuis l'immeuble néoclassique classé proche. En façade à rue, la CRMS recommande, qu'à terme, le bâtiment renoue avec ses caractéristiques néoclassiques (enduit de façade clair, menuiseries en bois de qualité de teinte clair, etc...) avec une composition de devanture mieux intégrée et de plus grande qualité. Ceci permettrait de revaloriser la dimension patrimoniale, architecturale et urbanistique de la façade ainsi que du paysage urbain environnant.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme.1060@stgilles.brussels ; cducarme@stgilles.brussels